

Subventions versées à même le budget discrétionnaire de la ministre

Paragraphe 26° de l'article 4 du Règlement sur la diffusion
DIVULGATION DES RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX DÉPENSES

Exercice financier : 2018-2019

Trimestre : Octobre à décembre

Nom du bénéficiaire	Projet visé	Circonscription électorale	Montant versé
Association des pourvoyeurs et pêcheurs du poisson des chenaux de la rivière Sainte-Anne inc.	Pour la poursuite de la mission de l'organisme.	Champlain	500,00 \$
Municipalité de Petit-Saguenay	Pour la poursuite de la mission de l'organisme.	Dubuc	5 000,00 \$